



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020

Préfecture de la Région Guadeloupe

02 JUL. 2020

Service Courrier

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	27	28	01

Vote	
A L'unanimité	Pour : 28
	Contre : 00
	Abstention : 00

L'an 2020, le 16 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni (compte tenu des mesures sanitaires) à la SALLE BLONCOURT FRANCILLETTE, lieu inhabituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 10 Juin 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 Juin 2020.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA (1^{er} Adjoint) - M. Jean-Philippe NOËL (2^{ème} Adjoint) - Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL (3^{ème} adjoint) - M. Louis LAROCHELLE (4^{ème} Adjoint) - Mme Sabrina URGIN épouse FÉLER (5^{ème} Adjoint) - M. Patrick LAVITAL (6^{ème} Adjoint) - Mme Marylène ROCHEMONT (7^{ème} Adjoint) - M. Fulbert MIROITE (8^{ème} Adjoint) - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi Henri DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane MARSEILLE épouse BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (27)

REPRÉSENTÉS : Mme Ninette SAINTE-LUCE (ayant donné procuration à M. Fulbert MIROITE) (01)

ABSENTS : M. Charles-Henri DEVAUX (01)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Convocation du Conseil Municipal en date du :

10 JUIN 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

02 JUL. 2020

-et de sa publication le :

02 JUL. 2020

**D_20200616_02
DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION
DE SON SUCCESSEUR**

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, suite au scrutin du 15 mars 2020 portant élection du Maire ;
- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection des adjoints ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020

- Par lettre reçue en mairie le 26 mai 2020, Monsieur Claude MAGLOIRE, conseiller municipal élu le 23 mai 2020 sur la liste « Réussir Trois-Rivières », a fait part de sa démission ;
- Dans sa correspondance du 26 mai 2020, conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a informé le Préfet de cette démission ;
- Aussi, en vertu de l'article L.270 du Code Electoral, il appartient au Maire de combler le siège de conseiller municipal devenu vacant sur la liste concernée immédiatement après le dernier élu de cette liste ; il s'agit de Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO ;
- En conséquence, au regard du tableau du conseil municipal dressé le 23 mai 2020, M. Claude MAGLOIRE ayant manifesté en termes non équivoques et par écrit sa démission, Mme le Maire appelle Madame Josette AZINCOURT épouse OTTO et la déclare installée dans ses fonctions de conseiller municipal ;

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Article 1

Prend acte de la démission de Monsieur Claude MAGLOIRE, en date du 26 mai 2020.

Article 2

Déclare l'installation de Madame Josette AZINCOURT épouse OTTO dans ses fonctions de Conseiller Municipal.

Article 3

Dit que Madame Josette AZINCOURT épouse OTTO figure au 29^{ème} rang dans l'ordre du nouveau tableau du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE